Informations de base	
2001/2632(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la présentation du programme de la Commission **Subject** 8.40.03 Commission européenne	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2001	Décision du Parlement	T5-0699/2001	Résumé
13/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
25/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2632(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 39
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0821/2001	13/12/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0699/2001 JO C 177 25.07.2002, p. 0212-0287 E	13/12/2001	Résumé

Résolution sur la présentation du programme de la Commission

2001/2632(RSP) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a adopté une résolution sur le programme de travail de la Commission pour 2002 dans le cadre de laquelle les députés déclarent de pas considérer celui-ci comme un programme législatif mais comme une déclaration politique. Ils déplorent l'échec de la Commission à soumettre, à temps, un programme législatif pour 2002. Deux amendements, seulement, ont été déposés ; tous deux ont été rejetés. Les points, entre autres, soulignés dans le cadre de ce programme étaient les suivants : - la promotion de nouvelles formes de gouvernance pour rapprocher l'Europe du citoyen et pour rendre nos institutions plus transparentes et plus démocratiques ; - la stabilisation du Continent européen et le renforcement du rôle de l'Europe dans le monde, afin de saisir l'opportunité historique d'unifier notre continent, de maîtriser la globalisation et de contribuer au meilleur

fonctionnement du système international ; - le lancement d'un nouvel agenda économique et social, pour moderniser notre économie et la rendre plus compétitive tout en renforçant le modèle social européen ; - une amélioration tangible de la vie quotidienne en termes d'environnement, de respect des droits de chacun, de qualité, de l'alimentation et de mobilité.